fa
529*01

ATTESTATION SUR L'HONNEUR DE RECHERCHE D'EMPLOI

ASSURANCES MALADIE ET MATERNITE

Art. L. 311-5, 4ème alinéa du Code de la sécurité sociale,
Art. R. 742-5 du Code rural et Art. L. 5411-1 et 2 du Code du travail

A retourner
à votre organisme
d'assurance
maladie

me, Monsieur,

ant la durée de perception de vos allocations de chômage, vous avez bénéficié des mêmes aux prestations des assurances maladie et maternité qu'avant votre période de chômage.

roits ont été maintenus pendant les 12 mois suivant la fin de votre indemnisation au chômage.

rmais, pour pouvoir bénéficier d'un maintien de droit aux prestations en nature, vous devez la recherche effective d'un emploi, ou en être dispensé(e) par le Pôle emploi.

us êtes dans cette situation, pour faire valoir vos droits, merci de bien vouloir compléter cette ation et la retourner à votre organisme d'assurance maladie.

Attestation sur l'honneur

oussigné(e)

et prénom

s'il y a lieu, du nom d'époux(se)

'immatriculation

sse

te sur l'honneur

être toujours inscrit comme demandeur d'emploi et à la recherche effective d'un emploi

U

être dispensé(e) de la recherche effective d'un emploi par le Pôle emploi.

engage à informer mon organisme d'assurance maladie de tout changement ayant trait à ma tion professionnelle.

..... Le Signature :

anisme d'assurance maladie peut vérifier l'exactitude des renseignements fournis (article L. 114-19 ode de la sécurité sociale).
i rend passible d'amende et (ou) d'emprisonnement quiconque se rend coupable de fraude ou de e déclaration (articles L.114-13 du Code de la sécurité sociale, L.723-45 du Code rural et 441-1 du pénal).

n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses